



INFORMATION IMPORTANTE

En vertu du mandat lui ayant été délivré par la Fédération Française de Lutte, la Mutuelle des Sportifs (MDS), via sa filiale de courtage MDS Conseil, a souscrit un contrat d'assurance auprès de la Compagnie COVEA RISKS, couvrant, conformément aux dispositions du Code du Sport, la Responsabilité Civile de la Fédération et de l'ensemble de ses membres, personnes physiques et morales.

Par lettre recommandée en date du 26 juin 2013, la Compagnie COVEA RISKS a signifié sa décision de résilier ce contrat à compter de sa prochaine échéance, soit à effet du 1^{er} septembre 2013 à 0 heure.

Face à cette situation, la Fédération Française de Lutte et le Groupe MDS se sont préoccupés de trouver un nouvel assureur Responsabilité Civile : les négociations menées ont permis d'obtenir le remplacement du risque auprès de la Compagnie ALLIANZ I.A.R.D., les garanties étant équivalentes à celles actuellement en vigueur.

Vous voudrez bien trouver ci-joint en annexe un résumé des garanties appelées à s'appliquer à compter de la saison 2013/2014, étant précisé que des notices d'information détaillées sont téléchargeables sur le site Internet de la Fédération Française de Lutte www.fflutte.com

Le 5 août 2013